

2011_B322

OBJET : Aménagement du territoire - Subvention à l'association "ECHO" (service de navette nocturne)

Le 21 juillet 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 juillet 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, conseiller communautaire, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc PERRIN - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, vice-président, Bouc Bel Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence

Monsieur Frédéric GUINIERI donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 21 JUILLET 2011

Rapporteurs: Monsieur Jean CHORRO
Monsieur Frédéric GUINIERI

Objet : Subvention à l'Association "ECHO" (Service de navette nocturne).

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

L'association « ECHO » demande un soutien financier de la CPA afin d'assurer un service de navette nocturne à destination des étudiants d'Aix-en-Provence.

Le service représentant un intérêt général notamment pour la sécurité routière, la CPA propose d'aider cette association à hauteur de 20 000 €.

Exposé des motifs :

L'association ECHO propose depuis la rentrée de septembre 2008 un service de mobilité nocturne à destination des jeunes (étudiants) permettant d'assurer les déplacements urbains après 23h30 et jusqu'à 4h30 sur la ville d'Aix-en-Provence et ses environs. Ce service réservé aux adhérents s'organise autour d'une navette de 8 places circulant du mardi au vendredi hors vacances scolaires. L'association s'engage à venir chercher l'utilisateur à son domicile pour le conduire en ville, et le raccompagner par la suite.

Le service de navette nocturne est né de l'observation des pratiques des jeunes :

- Lieu d'habitation des jeunes excentré (cités universitaires...)
- Problème de sécurité routière, notamment le soir et conduite à risque pour les jeunes motorisés (alcool, drogue)
- De nombreux jeunes ne sont pas véhiculés
- Problème d'insécurité pour les jeunes filles qui sortent le soir

Le dispositif qui se concentrait sur le centre d'Aix a pu être élargi en 2010 notamment en direction d'Eguilles, Venelles, La Duranne, Luynes.

Ce service ouvert dans un premier temps en direction des étudiants, est désormais **sollicité par de jeunes actifs**. 98 % des usagers affirment que ce service est un moyen de se sentir en sécurité et déclarent que ce service a une répercussion positive sur leur vie sociale.

En effet, l'offre vient en complément des services transports en commun de la communauté en proposant un service aux heures non couvertes par les réseaux de transports (23h30/4h30) sur simple appel téléphonique pour un coût annuel de cotisation de 10€. Tous les trajets sont ensuite gratuits et illimités sur présentation de la carte de membre.

Les moyens mobilisés :

- un véhicule 8 places
- un conducteur

Pour 2010/2011, l'association compte 3340 adhérents. Elle a transporté 8140 personnes avec une moyenne de 53 personnes transportées par jour.

Pour l'année 2011, l'association nourrit plusieurs souhaits :

- pérenniser ce service et pour cela bénéficier d'aide financière pour assurer son maintien, voire son développement (par le biais d'une subvention)
- Acquérir en 2012 un second véhicule dédié aux communes de la CPA
- Proposer d'ouvrir l'action sur de nouvelles communes (Venelles, Meyreuil, St Cannat, Ventabren, Cabries, Bouc Bel Air)
- Ouvrir l'action sur d'autres jours et élargir la plage horaire

- Parmi les différentes actions menées, cette association contribue également à la sécurité routière par l'animation de stands de préventions lors des soirées étudiantes à travers le dispositif « Sam, Capitaine de soirée ». Les animations sont proposées gratuitement aux associations étudiantes qui s'engagent à communiquer sur le dispositif en amont de leurs évènements.

Au vu de l'intérêt que présente ce service, la CPA se propose d'apporter un soutien à hauteur de 20 000 € à cette association. Ce qui représente 10,41% de son budget annuel de fonctionnement.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2003_A 312 portant demande de subventions des associations - Mise en place d'un guichet unique et préconisations, modifiée par la délibération n° 2005 - B 086 du Bureau Communautaire du 8 avril 2005 portant demande de subventions des associations - Modification des modalités de paiement ;

VU la délibération n° 2009 - A 143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

VU les statuts de l'association ;

VU le dossier de demande de subvention de l'association sous le n° 2011_00596 d'enregistrement au guichet unique,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de 20 000 € à l'association ECHO ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- **DECIDER** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à la section de fonctionnement, article 6574, fonction 824.

ANNEXE

**ECHO ASSOCIATIONS
2011**

PLAN DE FINANCEMENT

Budget Dépenses

- Achats de spectacles, expositions	19 000 €
- Achats non stockés de matières et fournitures	3 000 €
- Fournitures non stockables (eau, énergie)	3 000 €
- Fournitures d'entretien et petit équipement	5 000 €
- Fournitures administratives	1 000 €
- Fournitures spécifiques d'ateliers	6 000 €
- Sous-traitance générale	17 000 €
- Locations mobilières et immobilières	16 000 €
- Entretien et réparation	3 000 €
- Assurances	3 500 €
- Documentation	100 €
- Divers	1 500 €
- Rémunérations intermédiaires	21 000 €
- Publicité, publications	10 000 €
- Déplacements, missions et réceptions	6 000 €
- Frais postaux et de télécommunications	8 000 €
- Services bancaires	2 000 €
- Impôts et taxes sur rémunérations	1 000 €
- Salaires brut	37 900 €
- Charges sociales	15 000 €
- Autres charges de personnel	8 000 €
- Autres charges de gestion courante	2 000 €
- Dotations aux amortissements et provisions	3 000 €
TOTAL	192 000 €

PLAN DE FINANCEMENT

Budget Recettes

- Marchandises	4 000 €
- Prestations	2 000 €
- Produits des activités annexes	25 000 €
- Conseil Régional	30 000 €
- Conseil Général	20 000 €
- Commune de Marseille	20 000 €
- Commune d'Aix	20 000 €
- Communauté du Pays d'Aix	20 000 €
- CNASEA (emplois aidés)	10 000 €
- Cotisations	30 000 €
- Produits financiers	2 000 €
- Produits exceptionnels	9 000 €
TOTAL	192 000 €

OBJET : Aménagement du territoire - Subvention à l'association "ECHO" (service de navette nocturne)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maïse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le

27 JUIL. 2011